



## Tableaux détaillés : documentation

### MEN6 : Population des ménages par type de ménage et âge de la personne de référence



#### Présentation

Pour les zones d'au moins 2 000 habitants en 2008, dans sa version agrégée, le tableau fournit des effectifs selon le croisement des critères suivants :

- type de ménage regroupé (en 4 postes)
- âge regroupé (7 classes d'âges)

Pour les zones d'au moins 10 000 habitants en 2008, dans sa version semi-agrégée, le tableau fournit des effectifs selon le croisement des critères suivants :

- type de ménage regroupé (en 9 postes)
- âge regroupé (7 classes d'âges)

Les données sont présentées dans les limites géographiques en vigueur au 1er janvier 2010. Pour en savoir plus, consulter la documentation du fichier géographique de la rubrique "Connaître et utiliser la géographie" du menu "Documentation et géographie".

#### Définitions

##### Âge

L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions :

- l'âge par génération (ou âge atteint dans l'année ou encore âge en différence de millésimes) est la différence entre l'année de collecte de l'information et l'année de naissance ;
- l'âge en années révolues est l'âge atteint au dernier anniversaire.

Par exemple, à la date du 1er janvier 2006, un individu né le 10 octobre 1925 est âgé de 81 ans en âge atteint dans l'année et de 80 ans si l'on considère son âge en années révolues.

Les résultats du recensement de la population sont désormais présentés en utilisant l'âge en années révolues.

##### Remarque(s)

*Les résultats du recensement de la population de 1999 et des recensements antérieurs étaient présentés en utilisant l'âge en différence de millésimes.*

*Désormais, depuis 2004, lorsque les données des recensements sont comparées, les âges sont tous exprimés en années révolues.*

##### Famille principale

Dans un ménage comprenant au moins une famille, la famille principale est la famille à laquelle appartient la personne de référence du ménage. L'autre famille éventuelle est appelée famille secondaire.

##### Personne de référence du ménage

La personne de référence du ménage est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui le composent.

Dans l'exploitation principale du recensement, la personne de référence du ménage est déterminée automatiquement à l'aide d'une règle qui ne prend en compte que les trois personnes les plus âgées du ménage (classées par ordre décroissant) et considère leurs relations potentielles :

- si le ménage compte une seule personne, cette dernière est la personne de référence ;
- si le ménage compte deux personnes : si elles sont de sexe différent et identifiées comme formant un couple, l'homme est la personne de référence ; sinon la personne de référence est la personne active la plus âgée ou, si aucune des deux n'est active, la personne la plus âgée.
- si le ménage compte trois personnes ou plus : si un couple formé d'un homme et d'une femme est identifié, l'homme du couple est la personne de référence ; sinon la personne de référence est la personne active la plus âgée, ou si aucune des trois personnes considérées n'est active, la personne la plus âgée.

L'exploitation complémentaire du recensement permet de connaître les liens familiaux au sein des ménages et d'identifier plus précisément la personne de référence. La règle de détermination de la personne de référence du ménage est la suivante :

- si le ménage comprend une ou plusieurs familles dont au moins une contenant un couple, la personne de référence est, parmi les hommes de ces couples, le plus âgé des actifs ou, à défaut, le plus âgé ;
- si le ménage ne comprend aucune famille contenant un couple mais au moins une famille monoparentale, alors la personne de référence est, parmi les parents des familles monoparentales, le plus âgé des actifs ou, à défaut, le plus âgé ;
- si le ménage ne comprend aucune famille, la personne de référence est, parmi les personnes du ménage à l'exception des pensionnaires ou salariés logés, la personne active la plus âgée ou, à défaut, la personne la plus âgée.

### **Population active ayant un emploi (ou actifs ayant un emploi)**

Au sens du recensement, la population active ayant un emploi (ou les actifs ayant un emploi) comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes :

- exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité tout en occupant un emploi.

Les actifs ayant un emploi peuvent être comptés à leur lieu de travail ou à leur lieu de résidence.

#### *Remarque(s)*

*Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Une part de l'évolution, depuis 1999, de la population active ayant un emploi peut être liée à ce changement, notamment pour les personnes âgées de moins de 25 ans ou de plus de 55 ans.*

### **Population des ménages**

La population des ménages recouvre l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Elle ne comprend pas les personnes vivant dans des habitations mobiles, les mariniers et les sans-abris, ni les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, ...)

#### *Remarque(s)*

*Depuis 2004, avec le recensement rénové, les élèves ou étudiants majeurs vivant en internat ainsi que les militaires vivant en caserne sans leur famille ne font plus partie de la population des ménages car ils ne sont plus rattachés au ménage de leur famille, comme lors des précédents recensements de la population. Ces changements peuvent expliquer, en partie, les évolutions depuis 1999.*

### **Type de ménage**

Les ménages sont classés selon les catégories suivantes, en fonction des caractéristiques familiales et individuelles des personnes qui les composent :

- ménage d'une seule personne :
  - . homme vivant seul,
  - . femme vivant seule,
- ménage de plusieurs personnes ne comprenant aucune famille ;
- ménage avec famille, dont la famille principale est monoparentale :
  - . famille principale formée d'un homme et son(s) enfant(s),
  - . famille principale formée d'une femme et son(s) enfant(s),
- ménage avec famille, dont la famille principale est un couple :
  - . couple de la famille principale dont l'homme et la femme sont tous deux des actifs ayant un emploi,
  - . couple de la famille principale dont seul l'homme est un actif ayant un emploi,
  - . couple de la famille principale dont seule la femme est un actif ayant un emploi,
  - . couple de la famille principale dont ni l'homme ni la femme ne sont des actifs ayant un emploi.

#### *Remarque(s)*

*Pour le recensement, les enfants mineurs logés ailleurs pour leurs études et les conjoints ayant un autre domicile pour des raisons professionnelles sont intégrés au ménage.*

*Le contour des ménages a été légèrement modifié entre les recensements de 1999 et 2004 :*

- les élèves mineurs résidant dans une cité universitaire sont recensés dans le logement de leurs parents contrairement au recensement de 1999 où ils étaient comptabilisés dans les communautés de la commune de la cité universitaire ;
- les élèves mineurs vivant en internat sont comptés au lieu de résidence de leurs parents comme au recensement de 1999 ;
- les élèves ou étudiants majeurs résidant dans une cité universitaire sont comptabilisés dans les communautés de la commune de la cité universitaire comme au recensement de 1999 ;
- les élèves ou étudiants majeurs vivant en internat (lycée agricole, école militaire, ...) sont recensés au lieu où est situé l'internat contrairement au recensement de 1999 où ils étaient comptabilisés au lieu de résidence de leurs parents ;
- les personnes majeures logées dans des établissements militaires (hors enseignement) et ayant une résidence personnelle ne sont plus comptabilisées dans la commune de résidence personnelle (comme au recensement de 1999) mais dans la commune de l'établissement militaire. Ce changement conduit à dénombrier plus de familles monoparentales.

## **Mode d'utilisation des données**

Pour toute zone géographique pour laquelle le tableau est disponible, les données affichées peuvent être exportées en format Excel afin de réaliser des calculs simples (pourcentages, agrégations de modalités), ou en vue d'une impression.

Pour obtenir les données du tableau sur un ensemble personnalisé de communes, utilisez les bases de tableaux détaillés accessibles à partir du menu "Bases de données".

## Conseils d'utilisation

Les tableaux détaillés rassemblent les résultats essentiels pour un thème donné et une zone géographique d'au moins 2 000 habitants.

Les effectifs supérieurs à 500 peuvent normalement être utilisés en toute confiance. Les effectifs inférieurs à 200, et particulièrement ceux inférieurs à 50, doivent être maniés avec précaution car ils peuvent ne pas être significatifs.

Pour plus d'information méthodologique, consulter les fiches "Conseils pour l'utilisation des résultats du recensement" du menu "Documentation et géographie", rubrique "Comprendre les concepts". Ces fiches présentent les caractéristiques nouvelles du recensement de la population et traitent de leurs conséquences sur l'utilisation des données. Elles précisent, en particulier, les changements affectant les principales variables statistiques et leur comparabilité avec les recensements précédents.

## Source

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur les habitants et les logements, leur nombre ainsi que leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail ou domicile-études, etc.

Aujourd'hui la société évolue rapidement et pour mieux comprendre ses mouvements, le recensement a changé de rythme : grâce à cette nouvelle méthode, des informations régulières et récentes sont produites chaque année. Ce recensement rénové succède aux recensements généraux de la population dont 1999 aura été la dernière édition. Le recensement repose désormais sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus, réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de leurs logements. En cumulant cinq enquêtes, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % environ de la population des communes de 10 000 habitants ou plus sont pris en compte. Les informations ainsi collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes afin d'assurer l'égalité de traitement entre elles et d'obtenir une bonne fiabilité des données.

Les cinq premières enquêtes de recensement ont été réalisées de 2004 à 2008. Ainsi, à partir de fin 2008, il a été possible d'élaborer puis de diffuser les résultats complets du recensement millésimé 2006, date du milieu de la période. Depuis lors et chaque année, les résultats de recensement sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes : abandon des informations issues de l'enquête la plus ancienne et prise en compte de l'enquête nouvelle.

Le nouveau recensement de la population fait l'objet, comme les anciens recensements généraux, d'une exploitation statistique réalisée en deux temps : une exploitation principale et une exploitation complémentaire. L'exploitation principale porte sur l'ensemble des bulletins collectés mais pas sur l'ensemble des variables. L'exploitation complémentaire fournit, en plus, des résultats sur les professions et catégories socioprofessionnelles, les secteurs d'activité économique et la structure familiale des ménages. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, elle porte sur un quart des ménages. Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, l'exploitation complémentaire porte sur l'ensemble des bulletins collectés auprès des ménages, soit environ 40 %. Pour toutes les communes, l'exploitation complémentaire porte également sur un individu des communautés sur quatre.

Jusqu'en 1999, la première étape d'exploitation du recensement consistait en un comptage des bulletins appelé "dénombrement". Cette étape est désormais intégrée à l'exploitation statistique.